

## Recensement agricole 2020

### Main-d'œuvre et externalisation des travaux

# Un recours important au salariat permanent non familial

En 2020, 9 072 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations mahoraises. Le volume total de travail agricole mobilisé par ces exploitations est estimé à 6 255 équivalents temps plein (ETP) et génère essentiellement des emplois permanents, qui en représentent 89 %. L'omniprésence de la famille dans cette catégorie de main-d'œuvre est remarquable : Ce sont 61 % des forces de travail qui relèvent de la sphère familiale avec une part de 46 % qui provient des chefs et coexploitants et 15 % des autres actifs permanents familiaux. Le recours au salariat extérieur est très important avec 39 % des ETP et représente plus du double de la part de travail effectuée par les autres actifs permanents familiaux.

En dehors des dirigeants, l'emploi des actifs permanents familiaux et non familiaux est caractérisé par une prédominance de l'emploi partiel. Seulement 1 % des employés familiaux permanents et 10 % des non familiaux consacrent un temps complet à l'exploitation.

À Mayotte, les exploitations orientées en « cultures fruitières » et « polyculture/élevage » sont les plus grosses pourvoyeuses d'emploi couvrant près de 97 % de ces employés agricoles.

L'externalisation de la main d'œuvre est une pratique récente à Mayotte, de ce fait extrêmement rare avec un peu moins de 1 % des besoins.

### L'essentiel du travail agricole assuré par les actifs permanents

En 2020, Mayotte compte 4 312 exploitations agricoles selon les chiffres définitifs du recensement agricole. Au total, 9 072 personnes travaillent de manière permanente dans ces exploitations dont 48 % de chefs d'exploitation et coexploitants. Les actifs familiaux représentent 23 % de la population agricole permanente et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois dans l'année représentent 29 %. En outre, 3 762 travailleurs saisonniers ou temporaires, fournissent une main-d'œuvre supplémentaire sur ces exploitations. Le volume total du travail fourni par l'ensemble de ces

travailleurs agricoles équivaut à 6 255 équivalents temps plein (ETP). Ces exploitations agricoles reposent essentiellement sur la main-d'œuvre permanente avec 89 % de l'ETP total. L'emploi saisonnier ou occasionnel, généralement considéré comme une activité de secours majoritairement occupée par de la main-d'œuvre informelle, ne représente que 10 % du total des ETP.

### Un recours important à de la main-d'œuvre salariée non familiale

Dans les exploitations mahoraises, les familles agricoles sont les principales pourvoyeuses de main-d'œuvre : le travail fourni par les actifs dirigeants

comptabilise 2 862 ETP, soit 46 % du total des ETP. L'apport en travail des actifs membres de la famille des dirigeants est très faible (15 % des ETP), mais loin d'être marginale (33 % à un mi-temps, et 24 % entre un quart temps et un mi-temps).

Outre la main-d'œuvre familiale, le recours à la main-d'œuvre salariée extérieure est également important. Dans les formes de recours au travail salarié non familial, le salariat permanent prédomine avec 1 750 ETP, soit 28 % du travail agricole total. Ce dernier couvre près d'un tiers des exploitations (1 391 unités) et y contribue considérablement (1,26 ETP en moyenne par exploitation). L'apport en travail temporaire ou occasionnel est plutôt faible (10 %),



## Tableau

### La main-d'œuvre agricole à Mayotte en 2020

	2020
Nombre d'exploitations	4 312
dont sous statut individuel	4 283
sous forme sociétaire	29
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	9 072
Chef d'exploitation ou coexploitant	4 319
Main-d'œuvre familiale permanente	2 079
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	6 398
Salarié permanent non familial	2 674
Volume du travail mobilisé sur l'année (ETP)	6 255
Chef d'exploitation ou coexploitant	2 862
Main-d'œuvre familiale permanente	966
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	3 828
Salarié permanent non familial	1 750
Saisonnier ou occasionnel	650
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (ETP)	
Au sein des exploitations sous statut individuel	6 187
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	68
Volume de travail réalisé par un prestataires (ETP estimés)	9
ETA	8
Autre type de prestataire	1

1. Le volume travail total inclut également celui des responsables économique et financier qui ne sont pas chef d'exploitation et qui représentent 27 ETP.

Lecture : en 2020, Mayotte comptait 4 312 exploitations.

Champ : Mayotte, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020 (résultats définitifs).

mais concerne plus d'exploitations (1 885 unités).

Dans le même temps, le recours aux salariés extérieurs a contribué au développement d'un petit nombre d'exploitations sous forme sociétaire (0,7 %). Ces dernières mobilisent une part négligeable du volume total du travail agricole (1 %).

#### Davantage d'actifs à temps partiel

En 2020, près de six actifs permanents sur sept consacrent un temps partiel à l'activité agricole. Dans la population de chefs d'exploitation et coexploitants, 26 % déclarent exercer à temps complet et 83 % au moins un mi-temps. Le travail à temps partiel est quasi-général pour les actifs permanents familiaux. En effet, seulement 1 % consacrent un plein temps à l'exploitation et les trois quarts d'entre eux n'accordent pas plus de la moitié de leur temps. Les salariés permanents non familiaux sont également le plus souvent employés à temps partiel. Seuls 10 % tiennent un emploi à temps plein tandis que 68 % sont actifs plus de la

moitié de leur temps de travail sur l'exploitation.

#### Les cultures fruitières mobilisent plus de main-d'œuvre

Les exploitations spécialisées en cultures fruitières et en « polyculture-élevage » concentrent l'essentiel de la main-d'œuvre agricole (97 % du volume total de travail). La répartition de la main-d'œuvre reflète pour partie celle du nombre d'exploitation, mais aussi une intensité de travail très variable selon l'orientation technico-économique des exploitations. Les exploitations consacrées à l'élevage de volailles, bien que peu nombreuses, sont les plus intensives en main-d'œuvre, avec 2,6 ETP employés en moyenne. Les fermes spécialisées dans la production de bovin mixte et celles qui combinent élevage et cultures ont des intensités de travail similaires : respectivement 1,8 et 1,7 ETP en moyenne par exploitation. L'orientation « ovins, caprins et autres herbivores » ainsi que « maraîchage et horticulture » nécessitent une intensité de travail

#### Graphique 1

##### Temps de travail annuels des actifs permanents agricoles



Moins d'un quart-temps  
D'un quart-temps à moins d'un mi-temps  
Un mi-temps  
Plus d'un mi-temps à moins de 3/4 temps  
De 3/4 temps à moins d'un temps complet  
Temps complet

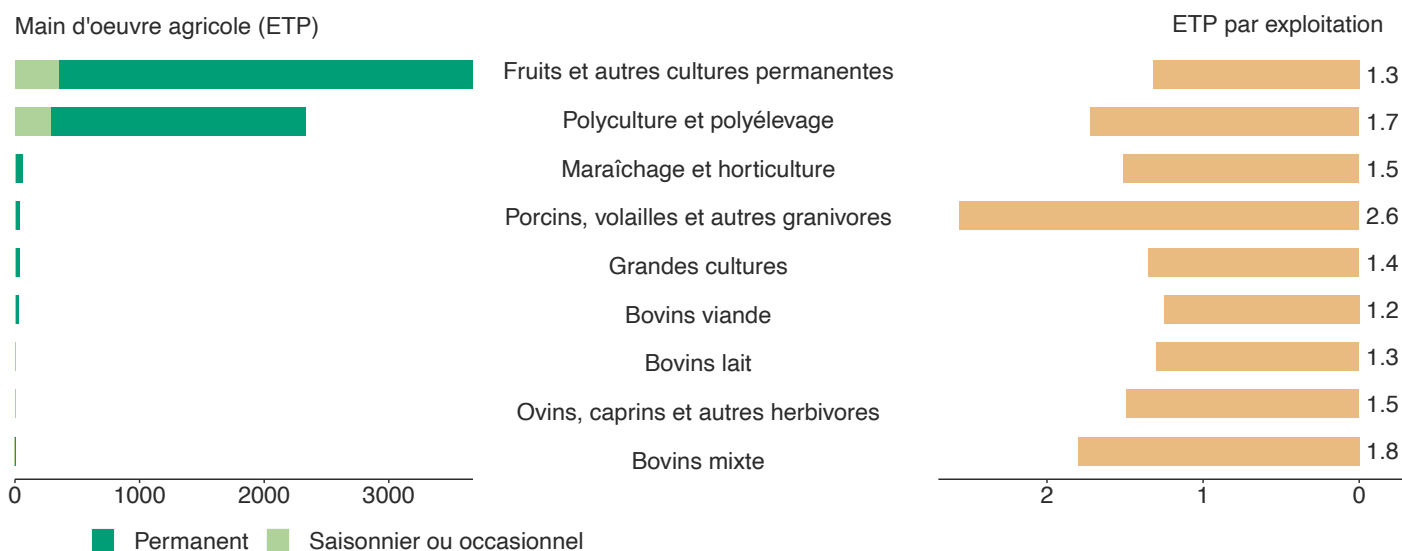
Lecture : A Mayotte en 2020, 26 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Champ : Mayotte, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020 (résultats définitifs).

## Graphique 2

### Répartition de la main-d'œuvre agricole selon l'orientation technico-économique



Lecture : À Mayotte en 2020, 3 362 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations de cultures fruitières ainsi que 347 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation de cultures fruitières emploie 1,3 ETP.

Champ : Mayotte, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020 (résultats définitifs).

comparable à la moyenne des exploitations, soit 1,5 ETP. Toutes les autres spécialisations sont nettement inférieures à la moyenne. Le recours

aux travailleurs saisonniers ou temporaires est également centré sur les exploitations fruitières (53 % des ETP) et de polyculture-élevage (44 %

des ETP). En revanche, l'intensité de cet apport est très faible avec seulement 0,3 ETP en moyenne par exploitation.

### La sous-traitance agricole : nouveau mode d'organisation du travail, très peu courant dans les exploitations mahoraises

A Mayotte, la quasi-totalité des exploitations agricoles reposent majoritairement sur de la main-d'œuvre familiale centrée sur le chef d'exploitation et s'appuyant sur de la main-d'œuvre salariée permanente ou temporaire. Dans ce contexte, le recours à la main-d'œuvre externalisée est quasiment inexistant. En effet, en 2020, seules 34 exploitations (0,8 %) ont eu recours à des prestations de services essentiellement fournies par des entreprises de sous-traitance agricole (ETA). Cette dernière voie d'apport en travail ne constitue que 0,14 % du total des apports de travail en ETP dans les exploitations.

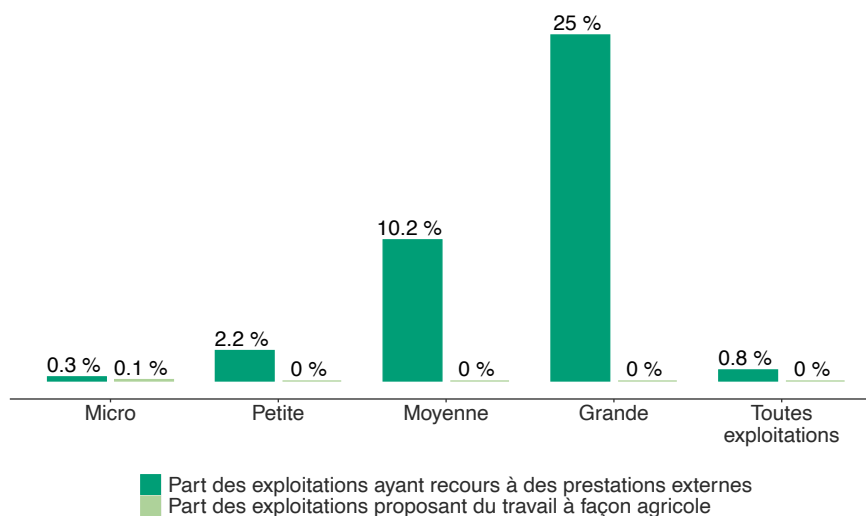
En termes d'intensité, le recours à la main-d'œuvre externalisée est particulièrement élevé dans les systèmes mixtes agropastoraux, avec 81 % des ETP externalisés.

Au sens de la taille économique, les moyennes et grandes exploitations recourent plus fréquemment à l'externalisation que les micros et

petites exploitations (10,2 % et 25 % contre 0,3 % et 2,2 %). De plus, ces exploitations ne font quasiment jamais de travail à façon agricole.

#### Graphique 3

#### Recours à l'externalisation en 2020 selon la dimension économique de l'exploitation



Lecture : À Mayotte en 2020, 10,2 % des moyennes exploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 0,1 % des micro-exploitations ont proposés du travail à façon agricole pour d'autres exploitations.

Champ : Mayotte, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats définitifs).

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technicoéconomique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

## Pour en savoir plus

- « Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » - Agreste Primeur n°4, mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » - Agreste Primeur n°5, décembre 2021
- « Sous-traitance et délégation du travail, marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole » - CEP Notes et études socio-économiques n°47, juillet 2020
- « Actif'Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture » - CEP Analyse n°145, décembre 2019
- « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 : Les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole » - Agreste Primeur n°327, novembre 2015
- « Recensement agricole 2010 - Main-d'œuvre et travail agricole : Un million d'actifs permanents » - Agreste Primeur n°276, janvier 2012

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service de l'Information Statistique et Économique de Mayotte  
Rue Mariazé – BP 103  
97600

Directeur de la publication : Philippe Gout  
Rédacteur en chef : Hamidou DIOP  
Rédacteur : Haïra YOUSOUFFOU  
Composition : Haïra YOUSOUFFOU  
Dépôt légal : À parution  
© Agreste 2023